Fini les prix des masques imposés par les intermédiaires!

Compte Test - 2020-04-03 19:03:24 - Vu sur pharmacie.ma

Après la fixation par l'administration des prix des solutions et des gels hydro-alcooliques qui a permis aux pharmaciens de mettre à la disposition des citoyens des conditionnements avec des prix abordables, un arrêté du ministre de l'Économie et des Finances publié au Bulletin Officiel n°69870 (2 avril 2020) vient de fixer le prix maximum de vente au public des masques (Norme : NMST21.5.200). Ce prix est de 2.50 DH TTC pour les boites comportant 10 unités et 2 DH (TTC)pour les masques vendus par boite de 50 unités.

Les citoyens ne vont plus devoir subir les prix anormalement élevés imposés par les intermédiaires, ils vont pouvoir accéder aux masques ce qui va sans doute leur permettre de mieux se protéger contre le Covid-19. Cette dérogation prendra fin dans un délai de 6 mois. Il ne reste plus qu'à approvisionner le marché en masques.